



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE



15349/10

(OR. en)

PRESSE 285

PR CO 28

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3040ème session du Conseil

### Affaires générales

Luxembourg, le 25 octobre 2010

Président

**Steven VANACKERE**

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et  
des réformes institutionnelles de la Belgique

# P R E S S E

---

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6083 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026  
[press.office@consilium.europa.eu](mailto:press.office@consilium.europa.eu) <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

15349/10

1  
**FR**

## Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a décidé d'inviter la Commission à rendre son avis sur la **demande d'adhésion de la Serbie à l'Union européenne**. Ce faisant, il a précisé les conditions qui doivent être remplies en ce qui concerne la coopération de la Serbie avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.*

*En ce qui concerne le **Service européen pour l'action extérieure**, le Conseil a approuvé les projets de règlements modifiant le règlement financier et le statut, qui étaient les deux derniers actes juridiques nécessaires pour rendre le SEAE opérationnel.*

*Le Conseil a également préparé la réunion du Conseil européen qui se tiendra les 28 et 29 octobre.*

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

<b>PARTICIPANTS.....</b>	<b>5</b>
--------------------------	----------

### **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

SUIVI DU CONSEIL EUROPÉEN DE SEPTEMBRE .....	7
PRÉPARATION DU CONSEIL EUROPÉEN D'OCTOBRE .....	8
ÉLARGISSEMENT - SERBIE .....	9
SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE .....	10

### **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

#### *BUDGETS*

– Budget de l'UE pour 2011.....	11
– Soutien aux pays ACP exportateurs de bananes.....	11

#### *POLITIQUE COMMERCIALE*

– Mesures anti-dumping - Gluconate de sodium - Roues en aluminium - Chine.....	12
– Suspension de droits du tarif douanier sur les importations à Madère et aux Açores* .....	12

#### *AFFAIRES GÉNÉRALES*

– Statut de l'île de Saint-Bathélemy.....	12
– Comité de surveillance de l'OLAF .....	13
– Fonction publique de l'UE - <i>Conclusions du Conseil</i> .....	13

#### *ÉNERGIE*

– Coopération avec l'Afrique du Sud concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.....	13
--	----

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

*ENVIRONNEMENT*

- Véhicules hors d'usage.....13

*SANTÉ*

- Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac.....14

## **PARTICIPANTS**

### **Belgique:**

M. Steven VANACKERE

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et des réformes institutionnelles  
Secrétaire d'État aux affaires européennes

M. Olivier CHASTEL

### **Bulgarie:**

M. Nickolay MLADENOV

Ministre des affaires étrangères

### **République tchèque:**

M. Karl SCHWARZENBERG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

### **Danemark:**

Mme Lene ESPERSEN

Ministre des affaires étrangères

### **Allemagne:**

M. Guido WESTERWELLE

Ministre des affaires étrangères  
Secrétaire d'État au ministère fédéral des affaires étrangères

M. Werner HOYER

### **Estonie:**

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

### **Irlande:**

M. Dick ROCHE

Ministre des affaires européennes

### **Grèce:**

M. Dimitrios DROUTSAS

Ministre des affaires étrangères

### **Espagne:**

Mme Trinidad JIMENEZ

Ministre des affaires étrangères  
Secrétaire d'État à l'Union européenne

M. Diego LÓPEZ GARRIDO

### **France:**

M. Bernard KOUCHNER

Ministre des affaires étrangères  
Secrétaire d'État chargé des affaires européennes

M. Pierre LELLOUCHE

### **Italie:**

M. Alfredo MANTICA

Sous-Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères  
Représentant permanent

M. Ferdinando NELLI FEROCI

### **Chypre:**

M. Markos KYPRIANOU

Ministre des affaires étrangères

### **Lettonie:**

M. Andris TEIKMANIS

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

### **Lituanie:**

M. Audronius AŽUBALIS

Ministre des affaires étrangères

### **Luxembourg:**

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères et de l'immigration

### **Hongrie:**

M. János MARTONYI

Ministre des affaires étrangères

### **Malte:**

M. Tonio BORG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

### **Pays-Bas:**

M. Uri ROSENTHAL

Ministre des affaires étrangères  
Ministre des affaires européennes et de la coopération internationale

M. Ben KNAPEN

### **Autriche:**

M. Michael SPINDELEGGER

Ministre fédéral des affaires européennes et internationales

### **Pologne:**

M. Mikolaj DOWGIELEWICZ

Secrétaire d'État aux affaires européennes

**Portugal:**

M. Luis AMADO  
M. Pedro LOURTIE

Ministre des affaires étrangères  
Secrétaire d'État aux affaires européennes

**Roumanie:**

M. Bogdan AURESCU

Secrétaire d'État aux affaires européennes

**Slovénie:**

Mme Andreja JERINA

Secrétaire d'État en charge des affaires étrangères et  
du développement

**Slovaquie:**

Mme Mikulas DZURINDA

Ministre des affaires étrangères

**Finlande:**

Mme Astrid THORS

Ministre des affaires européennes et de l'immigration

**Suède:**

Mme Birgitta OHLSSON  
M. Carl BILDT

Ministre des affaires européennes  
Ministre des affaires étrangères

**Royaume-Uni:**

M. David LIDINGTON

Secrétaire d'État à l'Europe

**Commission:**

M. Maroš ŠEFČOVIČ  
M. Štefan FÜLE

Vice-président  
Membre

**Autres participants:**

Mme Catherine ASHTON

Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères  
et la politique de sécurité

**POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

**SUIVI DU CONSEIL EUROPÉEN DE SEPTEMBRE**

Le Conseil a pris connaissance d'une note d'information de la présidence, exposant ses intentions quant aux suites à donner à la réunion du Conseil européen du 16 septembre (doc. [14389/10](#)).

## **PRÉPARATION DU CONSEIL EUROPÉEN D'OCTOBRE**

Le Conseil a examiné un projet de conclusions en vue de la réunion du Conseil européen qui se tiendra à Bruxelles les 28 et 29 octobre.

Il est prévu que le Conseil européen axe ses travaux sur les points suivants:

- groupe de travail sur la gouvernance économique: rapport final<sup>1</sup> du groupe établi au mois de mars;
- G-20: établissement de la position de l'UE en vue du sommet du G-20 à Séoul les 11 et 12 novembre;
- changement climatique: préparation de la conférence des Nations unies qui se tiendra à Cancún du 29 novembre au 10 décembre;
- prochains sommets avec les partenaires stratégiques de l'UE, notamment les États-Unis.

Lors de sa session du 13 septembre, le Conseil a examiné un projet d'ordre du jour annoté (doc. [13101/10](#)). Le projet de conclusions sera revu à la lumière des travaux du Conseil.

---

<sup>1</sup> Rapport: [http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_Data/docs/pressdata/en/ec/117236.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/en/ec/117236.pdf)  
Note: [http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_Data/docs/pressdata/en/ec/117253.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/en/ec/117253.pdf)

## ÉLARGISSEMENT - SERBIE

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après:

- "1. Le 22 décembre 2009, le président de la République de Serbie, M. Boris Tadic, a présenté la demande d'adhésion de son pays à l'Union européenne. Le Conseil a décidé d'engager la procédure prévue à l'article 49 du traité sur l'Union européenne. Par conséquent, la Commission est invitée à rendre son avis sur cette demande.
2. Rappelant le consensus renouvelé sur l'élargissement exprimé dans les conclusions du Conseil européen des 14 et 15 décembre 2006, le Conseil réaffirme que l'avenir des Balkans occidentaux est dans l'Union européenne. Il rappelle que la progression de chaque pays sur la voie de l'Union européenne dépend des efforts qu'il déploie pour satisfaire aux critères de Copenhague et aux conditions fixées dans le processus de stabilisation et d'association.
3. Le Conseil réaffirme qu'une approche constructive à l'égard de la coopération régionale est essentielle. Il plaide pour que des progrès soient réalisés dans le processus de dialogue entre Belgrade et Pristina, facilité par l'UE et sa Haute Représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et salué par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution du 9 septembre 2010 comme un facteur de paix, de sécurité et de stabilité dans la région.
4. Le Conseil rappelle que l'accord de stabilisation et d'association, de même que l'accord intérimaire, requièrent déjà la coopération pleine et entière de la Serbie avec le TPIY. Conformément aux critères politiques de Copenhague, cette coopération pleine et entière est une condition essentielle de l'adhésion à l'UE. Dans le cadre de la demande d'adhésion à l'Union européenne présentée par la Serbie le 22 décembre 2009, l'UE insiste sur le fait que, à la suite de la décision visée au point 1, à chaque stade du processus d'adhésion de la Serbie à l'UE, de nouvelles mesures seront prises lorsque le Conseil conviendra, à l'unanimité, qu'il existe une coopération pleine et entière avec le TPIY ou que celle-ci se poursuit. À cet égard, le Conseil suivra attentivement les rapports du bureau du procureur sur l'état d'avancement de ce dossier. L'UE et ses États membres rappellent qu'ils sont disposés à apporter leur aide à la Serbie à cet égard.
5. Le Conseil invite la Serbie à mettre en œuvre les recommandations présentées par le bureau du procureur du TPIY au Conseil de sécurité des Nations unies en juin 2010 concernant l'assistance de la Serbie pour les procès et les appels en cours ainsi que l'aide de ce pays sur la question cruciale de l'arrestation des deux derniers accusés en fuite, Ratko Mladić et Goran Hadžic, qui constituerait la preuve la plus convaincante des efforts fournis par la Serbie et de sa coopération avec le TPIY."

## **SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE**

Le Conseil a approuvé les projets de règlements modifiant le règlement financier et le statut en ce qui concerne le Service européen pour l'action extérieure, selon l'accord intervenu lors d'une réunion avec le Parlement européen le 14 octobre, approuvé par le Parlement européen le 20 octobre.

Le Conseil adoptera ces deux règlements sans autre débat lors d'une prochaine session, une fois que les textes auront été mis au point.

Ces deux textes sont les derniers actes juridiques nécessaires pour rendre opérationnel le Service européen pour l'action extérieure. La création du SEAE est l'un des principaux changements introduits par le traité de Lisbonne, qui est entré en vigueur en décembre dernier.

La Haute Représentante, Mme Catherine Ashton, a annoncé la nomination de M. Pierre Vimont à la fonction de Secrétaire général exécutif et de M. David O'Sullivan à celle de Directeur général administratif. ([déclaration](#))

Destiné à rendre l'action extérieure de l'UE plus cohérente et efficace, le SEAE assistera le Haut Représentant dans l'exécution de son mandat. Il travaillera en coopération avec les services diplomatiques des États membres et son personnel sera composé de fonctionnaires provenant des services concernés du Secrétariat général du Conseil et de la Commission, ainsi que de personnel détaché des services diplomatiques nationaux des États membres.

## **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

### **BUDGETS**

#### **Budget de l'UE pour 2011**

Le Conseil a décidé de ne pas approuver tous les amendements à sa position sur le projet de budget pour 2011 adoptés par le Parlement européen.

Conformément à l'article 314 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, un comité de conciliation va maintenant être convoqué afin de parvenir à un accord sur un projet commun dans un délai de 21 jours.

#### **Soutien aux pays ACP exportateurs de bananes**

Le Conseil a décidé de ne pas approuver tous les amendements adoptés par le Parlement européen à sa position sur le financement des mesures d'aide aux pays ACP exportateurs de bananes.

Conformément à l'article 314 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, un comité de conciliation va maintenant être convoqué afin de parvenir à un accord sur un projet commun dans un délai de 21 jours.

Lorsqu'il a adopté sa position concernant le projet de budget rectificatif n° 3 pour 2010, le Conseil a approuvé le financement de 56,7 millions d'euros d'aide aux pays ACP exportateurs de bananes touchés par les mesures de libéralisation prises dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. De l'avis du Conseil, ce montant devrait être garanti par des redéploiements à l'intérieur de la rubrique 4 ("L'UE en tant qu'acteur mondial") et par la marge de cette même rubrique. En ce qui concerne le financement de 18,3 millions d'euros supplémentaires en faveur des pays ACP fournisseurs de bananes, le Conseil a demandé à la Commission de proposer dès que possible des redéploiements supplémentaires dans la rubrique 4.

## **POLITIQUE COMMERCIALE**

### **Mesures anti-dumping - Gluconate de sodium - Roues en aluminium - Chine**

Le Conseil a adopté plusieurs règlements instituant un droit antidumping définitif et portant perception du droit provisoire institué sur les importations de:

- gluconate de sodium originaire de Chine (*doc.*[14430/10](#)); et
- certaines roues en aluminium originaires de Chine (*doc.*[14336/10](#)).

### **Suspension de droits du tarif douanier sur les importations à Madère et aux Açores\***

Le Conseil a adopté un règlement portant suspension, à titre temporaire, des droits autonomes du tarif douanier commun à l'importation de certains produits industriels dans les régions autonomes de Madère et des Açores (*docs.*[14912/10](#) + [14482/10](#)).

## **AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **Statut de l'île de Saint-Bathélemy**

Le Conseil a approuvé un projet de décision qui doit être transmis au Conseil européen en vue de la modification du statut de l'île de Saint-Barthélemy, qui cesse d'être une région ultrapériphérique pour accéder au statut de territoire d'outre-mer associé (*doc.*[15224/10](#)).

## **Comité de surveillance de l'OLAF**

Le Conseil a approuvé la proposition de la Commission visant à nommer les membres actuels du comité de surveillance de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) pour un second mandat qui prendra fin le 30 novembre 2011.

Les membres du comité sont: M. Kálmán Györgyi, M. Luis López Sans-Aranguez, M. Peter Strömberg, Mme Diemut R. Theato et Mme Rosalind Wright.

## **Fonction publique de l'UE - *Conclusions du Conseil***

Le Conseil a adopté les conclusions qui figurent dans le document [14699/10](#).

## **ÉNERGIE**

### **Coopération avec l'Afrique du Sud concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire**

Le Conseil a adopté une décision autorisant la Commission à engager des négociations en vue d'un accord de coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et l'Afrique du Sud concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

## **ENVIRONNEMENT**

### **Véhicules hors d'usage**

Le Conseil s'est opposé à l'adoption par la Commission d'un projet de directive introduisant des adaptations techniques à l'annexe II de la directive 2000/53/CE relative aux véhicules hors d'usage.

Le Conseil soutient le projet de directive de la Commission sur le fond. Toutefois, une majorité qualifiée de délégations s'est opposée à son adoption au motif qu'en demandant aux États membres d'établir des tableaux de correspondance, la Commission excède les compétences d'exécution prévues dans l'acte de base (directive 2000/53/CE).

Aux termes de la procédure de réglementation avec contrôle, le Conseil peut s'opposer à l'adoption de nouvelles mesures au motif qu'elles excèdent les compétences d'exécution prévues dans l'acte de base, qu'elles ne sont pas compatibles avec le but ou le contenu de l'instrument de base ou qu'elles ne respectent pas les principes de subsidiarité ou de proportionnalité.

**SANTÉ****Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac**

Le Conseil a approuvé la position que doit prendre l'UE lors de la quatrième session de la conférence des parties à la convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la lutte antitabac en ce qui concerne les directives pour l'application des articles 9 et 10 de la convention.

L'article 9 de la convention porte sur la composition des produits du tabac et l'article 10 concerne les informations sur les produits du tabac à communiquer. Ces directives sont des recommandations non contraignantes que les parties peuvent utiliser lorsqu'elles appliquent les articles correspondants de la convention. La quatrième session de la conférence des parties se tiendra du 15 au 20 novembre à Punta del Este, en Uruguay.

*Texte de la CCLAT:* [http://www.who.int/tobacco/framework/WHO\\_FCTC\\_french.pdf](http://www.who.int/tobacco/framework/WHO_FCTC_french.pdf)

---